Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111608B-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-11-16-08

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le six novembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kévin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):
Françoise BAUVI donne pouvoir à Annick ROUXEL
Anthony HOURDEL donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Fanny DELVALLEE à pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Rozen AUDOUARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annick ROUXEL-CALVEZ,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

***

8- Régularisation foncière rue de Saint Brieuc :

Rapporteur : Monsieur Alain LEIKINE, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'agriculture et des projets de nouvelles implantations

Annexe :

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111608B-DE

Dans le cadre de la création du lotissement, un document d'arpentage a été établi par un géomètre le 13 avril 1976, prévoyant notamment la cession à la commune de la parcelle cadastrée AB 437.



Cette parcelle, d'une superficie de 86 m², située rue de Saint-Brieuc, appartient actuellement à l'indivision PLESSY.

Cette emprise correspond aujourd'hui à un trottoir. Il convient de régulariser sa situation foncière afin de mettre en concordance la propriété du terrain avec son affectation et son usage actuels.

Il est proposé de procéder à son acquisition à l'euro symbolique auprès de l'indivision PLESSY.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Urbanisme et aménagements » du 3 novembre 2026 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'acquisition à l'euro symbolique auprès de l'indivision PLESSY de la parcelle cadastrée AB 437, d'une superficie de 86 m², sise rue de Saint-Brieuc ;

- **De préciser** que les frais d'acte notarié et l'ensemble des frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune de Pordic ;

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à accomplir l'ensemble des formalités qui s'y rapportent.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.